

**SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2019**

**19-11-244**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 19 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 25 novembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

**Absents excusés :**

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Annie POUZARGUE (pouvoir à Michel GALAND), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT), Rodolphe GUYOT (pouvoir à David SOULAT).

-----  
Monsieur Jean Philippe LE GAL a été désigné comme secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION  
« JURIDICTION DE SAINT-EMILION PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 novembre 2019,

Considérant qu'en 1999, la Juridiction de Saint-Emilion est devenue le premier vignoble inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO au titre de ses paysages culturels,

Considérant que l'association Juridiction de Saint-Emilion, Patrimoine Mondial de l'Humanité est garante devant l'Etat du bien inscrit, en charge de sa gestion, de sa valorisation et de sa préservation,

La ville de Saint-Emilion, est indéniablement l'une des destinations phares de notre territoire, formidable pépite régionale qui joue un rôle d'attractivité touristique et économique, à quelques kilomètres du centre-ville de la bastide libournaise.

Libourne, en tant que ville centre de La Cali et de son bassin de  
années une stratégie touristique globale, mettant en valeur  
historiques et patrimoniaux, en cohérence avec le territoire qui l'entoure.

Ainsi, une stratégie touristique commune a été mise en place depuis plusieurs années, grâce notamment à une meilleure coopération entre les offices de tourisme du Libournais et du Grand Saint-Emilionnais.

Cette coopération s'est notamment concrétisée dès 2015 avec le baptême du port de Libourne, qui a pris le nom emblématique de « Port de Libourne-Saint Emilion ».

Les 28, 29 et 30 juin derniers, la fête de la Confluence#3 et les 20 ans de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ont donc été organisés en cohérence, avec la volonté de poursuivre cette synergie touristique et de mettre en lumière notre patrimoine commun : le vin, son négoce et les rivières de l'Isle et la Dordogne.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **33** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil municipal :

- accorde une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association « Juridiction de Saint-Emilion, Patrimoine Mondial de l'Humanité »,

- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention exceptionnelle,

- inscrit les crédits correspondants au budget communal 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne 03.12.2019

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne